



<u>Sommaire</u>	<u>Liste des destinataires</u>
1- Objet et domaine d'application 2- Définitions / Abréviations 3- Responsabilités 4- Contenu 5- Annexes / Documents associés	Formateurs IRF
	<u>Mode de diffusion</u> Réseau interne Réunion d'information le 23.10.18

Historique		
Date Création	22 octobre 2018	
Date d'actualisation	Modalité	Modifications apportées (page / contenu)

Références - Références réglementaires, ouvrages, articles -	📄 CHARTE ERASMUS +
--	--------------------

Modalités d'évaluation - Quand ? Comment ? -	Evaluation annuelle par le CDRI en fonction des subventions accordées
--	---

Justification du document - Démontre analyse coûts/avantage effectuée lors de la création du document -	Préciser pour les étudiants infirmiers et les formateurs la procédure du programme ERASMUS +.
---	---

1- Objet et domaines d'application

OBJET

Préciser pour les étudiants infirmiers la procédure du programme ERASMUS +.

En Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) et également en Norvège, Liechtenstein, Turquie, Islande, Macédoine.

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF



DOMAINES D'APPLICATION

Etudiants infirmiers de 2ème et 3ème année :

Stages : durée minimum de 60 jours de stage sans interruption

Dans la durée sont inclus les weekends, jours fériés et vacances de la structure d'accueil.

Formateurs :

2-60 jours (formation ou enseignement)

2- Définitions / Abréviations

CDRI : Collège de Direction des Relations Internationales

3- Responsabilités

Le séjour se réalise sous la responsabilité du Directeur de l'IFSI.

4- Contenu

I. MOBILITE SORTANTE

✓ Objectifs institutionnels

- S'inscrire dans une démarche projet
- S'ouvrir à d'autres cultures et favoriser le respect interculturel
- Partager des compétences et la culture des soins infirmiers
- Se former, s'enrichir mutuellement
- Partager des analyses de pratiques :
 - Favoriser la réflexivité et le questionnement
 - Améliorer les pratiques professionnelles
- S'adapter à un autre système de santé
- Apprendre à communiquer et progresser dans une autre langue.

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF

**✓ Principes**

Le séjour de stage se réalise dans une structure de soins ayant conventionné avec l'IFSI du CHU de Reims qui lui est habilité ERASMUS +.

Aucune discrimination (homme/femme, handicap, nationalité, situation sociale de l'étudiant...) n'entre en compte.

✓ Démarches à suivre par l'étudiant

1. Participation aux réunions d'information, animées par les membres du CDRI, sur les modalités du programme ERASMUS + dans les pays pré-cités.

2. L'étudiant remet un CV et une lettre de motivation au cadre supérieur de santé, pilote du CDRI. (En téléchargeant le CV et la lettre de motivation sur le site Europass au www.europass.cedefop.europa.eu)

3. Critères d'éligibilité et validation du projet

- Le pays est politiquement stable et ne présente pas de risque sanitaire pour l'étudiant. (informations : « sécurité – conseils aux voyageurs » du pays de choix des apprenants sur le site du Ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr>)
- L'étudiant ne présente pas de retard de validation d'unités d'enseignements au moment de la demande : le cadre de santé référent pédagogique de l'étudiant donne son avis pour chaque projet de séjour ERASMUS +.
- L'étudiant ne se met pas en difficulté financière.
- L'étudiant ne relève pas d'une mesure disciplinaire à l'IFSI.
- L'étudiant présente des motivations/objectifs clairs et pertinents et a préparé de manière exhaustive son projet, qui comprend au minimum :
 - Présentation du pays (situation géographique, histoire, situation politique,...)
 - Eléments culturels (langage, habitudes de vie...)
 - Description du système de santé, des maladies prévalentes...
 - Formation infirmière
 - Rôle infirmier dans la structure d'accueil
 - Présentation du lieu de stage, adresse, nom du soignant référent,

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF



- Préparation du stage (motivations, objectifs personnels ou du groupe d'étudiants infirmiers, démarches administratives engagées et en lien avec la santé, adresse de l'hébergement, contacts, moyens de financement avec budget prévisionnel)

- L'étudiant se forme à la langue de travail du pays (logiciel à disposition avec ERASMUS +).

Argumentation du projet devant le CDRI : au cours de cette rencontre, les étudiants présentent les grandes lignes du projet et répondent aux questions afin pour le collègue de vérifier le caractère sérieux du projet.

Critères de choix supplémentaires à l'issue des présentations : maximum d'UE validées en 1^{ère} session / Moyenne générale des étudiants

DELAI : les projets sont présentés en mai pour un départ aux semestres impairs (septembre à février) et en décembre pour un départ aux semestres pairs (mars à juin).

4. Rencontres, avec au minimum deux membres du CDRI, pour le suivi du projet (contact/rendez-vous mensuel)

La validation du départ est formalisée par écrit aux étudiants candidats.

En cas de non-validation, le projet est reporté ou annulé.

5. Gestion du budget

- Les étudiants prennent en charge tous les frais en lien avec le séjour (transport, hébergement, repas...).
- L'IFSI, via le CDRI, réalise la demande de départ aux structures compétentes ERASMUS + (NB : la bourse « ERASMUS + » n'est pas cumulable avec la subvention du Conseil Régional du Grand Est)
- Montant de la bourse ERASMUS (2018-2020 : en fonction de la destination, minimum 320 euros et maximum 520 euros pour 30 jours).

6. Démarches administratives

- Les étudiants doivent posséder une carte d'identité ou un passeport valide selon la destination et un visa si nécessaire. (Remettre photocopie au pilote du CDRI)

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF



- L'étudiant doit fournir un certificat de son assurance maison, stipulant la couverture « responsabilité civile privée à l'étranger » (faire noter le pays, les dates du séjour et remettre photocopie au pilote du CDRI).
- L'étudiant contracte une assurance voyage, dont une assurance annulation.

7. Santé

- L'IFSI contacte la CPAM, service relations internationales pour une demande de détachement durant le stage. (des documents seront remis à l'étudiant avant le départ).
- Les étudiants sont assurés par l'IFSI pour leur « responsabilité civile vie professionnelle à l'étranger ».
- Les étudiants complètent leur garantie santé, notamment pour le rapatriement. (CPAM, MGEL, LMDE,...ou autre assurance : remettre la photocopie au pilote du CDRI).
- L'étudiant doit se munir de la carte européenne d'assurance maladie (fournir photocopie au pilote du CDRI).

8. Communication

- Les dates et lieux de séjours ERASMUS + sont communiqués à l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Les étudiants infirmiers s'engagent dans le mois qui suit leur retour à renseigner une fiche de séjour en Europe afin de faciliter à d'autres étudiants de se projeter dans ce type de démarche. Un partage d'expérience (en anglais pour les séjours en pays anglophone) est organisé. Les étudiants participent avec le CDRI à des réunions/des permanences d'informations.

II. MOBILITE ENTRANTE

- L'accompagnement pédagogique des étudiants/formateurs est assuré par l'IFSI. Il n'entraîne pas de frais.
- L'évaluation donne droit à l'attribution d'ECTS et la reconnaissance du diplôme est prévue par le supplément au diplôme (EUROPASS)

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF



- Un parrainage entre étudiants est mis en place et un formateur du CDRI est référent de l'accueil d'étudiants/de formateurs en fonction de leurs objectifs, permettant de faciliter l'intégration sur un plan culturel et des études.
- Formateurs/étudiants étrangers peuvent être accueillis dans les services de soins du CHU
- Une aide à la recherche d'un logement est proposée. Les frais de séjour (hébergement, repas...) sont à la charge des formateurs/étudiants étrangers.
- Des cours intensifs de français ainsi que l'accès au CDI de l'IFSI et aux bibliothèques universitaires sont possibles.

7- Annexes / Documents associés

Ces documents peuvent être accessibles depuis la GED, dans le formulaire du document.

Document d'information des étudiants : Flyer ERASMUS + Promo 2016-2019
Affiche ERASMUS + Promo 2016-2019

	Rédaction	Vérification	Validation	Approbation
Date	16.10.18	18.10.18	22.10.18	22.10.18
Nom	Armelle ANDRÉ	CDRI	Hervé Quinart Directeur IRF	Hervé Quinart Directeur IRF

Seule la version informatique est valable et maîtrisée.